

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Association L'ESCURO CPIE DES PAYS CREUSOIS

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 3 rue Alexandre Guillon
23000 GUERET



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association L'ESCURO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « 2.1 Evénements principaux de l'exercice » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application du nouveau règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 de l'ANC.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Principes et règles comptables

La note 2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables. Dans le cadre de notre appréciation des règles, méthodes et principes comptables suivis par votre association, nous avons constaté le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations significatives

Nous avons vérifié les méthodes comptables d'enregistrement, de l'engagement, du suivi et de l'évaluation des subventions d'exploitation ainsi que la correcte application de leur utilisation dans le cadre de l'objet de votre association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la

convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonference, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Limoges, le 21 Mai 2025

Les Commissaires aux comptes
JPA LIMOGES

François DUGRAINDELORGE

L'ESCURO - CPIE des Pays Creusois

Actif		Au 31/12/2024			Au 31/12/2023	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé						
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de recherche et développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾ Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	4 331		4 331		
	TOTAL	4 331	4 331			
Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Inst.techniques, mat.out.industriels Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	68 157	62 178	5 979	8 181 1 700	
	TOTAL	68 157	62 178	5 979	9 881	
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts Autres					
	TOTAL	12 488	66 509	5 979	9 881	
Actif circulant						
Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés Créances reçues par legs ou donations Autres	70 776	600	70 176	34 140 239 338	
	TOTAL	143 322		143 322	273 478	
Divers	Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	79 422		79 422	52 854 355	
	TOTAL II	1 606	600	1 606	326 688	
	Frais d'émission des emprunts Primes de remboursement des emprunts Ecart de conversion Actif	III IV V				
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	367 616	67 109	300 507	336 570	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

Passif		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires		1 889	1 889
Fonds propres complémentaires		20 000	20 000
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Écarts de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité			
Autres		150 317	150 317
Report à nouveau		-77 993	-46 458
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		-21 148	-31 535
Situation nette (sous-total)		73 065	94 213
Fonds propres consomptibles			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total I	73 065	94 213
Autres fonds propres			
Montant des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			55 463
	Total I bis		55 463
Fonds dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			15 875
	Total II	15 875	48 125
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
	Total III		
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾			33 023
Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			10 553
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales			90 161
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			78 576
Autres dettes			31 785
Instruments de trésorerie			
Produits corralorés d'avance			46 043
	Total IV	211 566	138 768
Renvois	Écart de conversion Passif V		
	TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	300 507	336 570

(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(2) Dont emprunts participatifs

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	
Produits d'exploitation	Cotisations	7 992	9 551	
	Ventes de biens et services			
	Ventes de biens			
	<i>dont ventes de dons en nature</i>			
	Ventes de prestations de service	201 208	180 949	
	<i>dont parrainages</i>			
	Produits de tiers financeurs			
	Concours publics et subventions d'exploitation	384 044	367 618	
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible			
	Ressources liées à la générosité du public			
	Dons manuels	2 717	2 174	
	Mécénats	13 050	70 450	
	Legs, donations et assurances-vie			
	Contributions financières			
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	16 321	19 160	
	Utilisations des fonds dédiés	32 250		
	Autres produits	1	0	
		TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	657 585	649 904
	Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (1)		68 323	82 291	
Aides financières		43 542	0	
Impôts, taxes et versements assimilés		22 570	20 331	
Salaires et traitements		403 630	392 964	
Charges sociales		133 689	129 344	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		4 165	3 776	
Dotations aux provisions		600		
Report en fonds dédiés			47 625	
Autres charges	6 933	5 171		
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	683 455	681 506	
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	-25 870	-31 601	

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	537	745
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	537	745
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 064	679
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV	1 064	679
	2. Résultat financier (III-IV)	-527	66
	3. Résultat courant avant imp (I-II+III-IV)	-26 397	-31 535
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	5 249	
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	5 249	
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		0
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI		0
	4. Résultat exceptionnel (V-VI)	5 249	0
	Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	VII VIII	
	Total des produits (I + III + V)	663 372	650 650
	Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	684 520	682 185
	EXCÉDENT OU DÉFICIT	-21 148	-31 535
	Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature			
	Dons en nature Prestations en nature Bénévolat	14 763 14 763	10 500 11 200 21 700
Charges des contributions volontaires en nature			
	Secours en nature Mises à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole	14 763 14 763	10 500 11 200 21 700

ANNEXES
L'ESCROQUE
CPIE DES
PAYS
CREUSOIS

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le
31 décembre 2024

Ce rapport contient 14 pages

JPAG

Table des matières

1	Informations concernant l'association	1
1.1	Objet social et moyens mis en œuvre	1
2	Faits majeurs de l'exercice	2
2.1	Événements principaux de l'exercice	2
2.2	Principes, règles et méthodes comptables	2
2.2.1	Présentation des comptes	2
2.2.2	Méthode générale	2
3	Informations relatives au bilan	3
3.1	Actif	3
3.1.1	Tableau des immobilisations	3
3.1.2	Tableau des amortissements	3
3.1.3	Immobilisations financières	4
3.1.4	Créances	4
3.1.5	Tableau des dépréciations d'actifs	5
3.1.6	Produits à recevoir	5
3.2	Passif	6
3.2.1	Fonds propres	6
3.2.2	Subventions d'investissements	7
3.2.3	Provisions pour risques et charges	7
3.2.4	Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires	8
3.2.5	Fonds dédiés – Tableaux de suivi	8
3.2.6	Avances remboursables	8
3.2.7	Etat des dettes	9
3.2.8	Charges à payer	9
4	Informations relatives au compte de résultat	10
4.1	Ventilation des produits d'exploitation	10
4.2	Ventilation de l'effectif moyen	10
4.3	Contributions volontaires en nature	11
5	Autres informations	12
5.1	Honoraires des commissaires aux comptes	12

1 Informations concernant l'association

1.1 Objet social et moyens mis en œuvre

L'Association, à vocations environnementale et culturelle, a pour buts :

- De sauvegarder, de protéger et de valoriser l'environnement et le patrimoine rural et de développer le soutien aux initiatives locales.
- De réaliser des actions pédagogiques ou de s'y associer, dans un but d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, de Développement Durable et de découverte du patrimoine rural.
- Et en général de mener toutes missions, de prendre toutes initiatives et d'entreprendre toutes actions ou de s'y associer en vue du présent objet social en concertation ou de manière conventionnelle avec les différents acteurs locaux, les collectivités et autres partenaires régionaux ou nationaux.

2 Faits majeurs de l'exercice

2.1 Evénements principaux de l'exercice

Les évènements significatifs sont les suivants : NEANT

2.2 Principes, règles et méthodes comptables

2.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

2.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

3 Informations relatives au bilan

3.1 Actif

3.1.1 Tableau des immobilisations

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	4 331		-	4 331
Immobilisations corporelles	66 194	1 963	1 700	66 457
Immobilisations encours	1 700			1 700
Immobilisations financières	-		-	
TOTAL	72 225	1 963	1 700	72 489

3.1.1.1 Principaux mouvements

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont représentés par :

- Matériel informatique 1 963 €

3.1.2 Tableau des amortissements

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	4 331			4 331
Immobilisations corporelles	58 012	4 167	-	62 179
Immobilisations financières	-	-	-	
TOTAL	62 343	4 167		66 510

3.1.2.1 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
logiciels	Linéaire	12 mois à 4 ans
Constructions	Linéaire	
Installations techniques,	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	2 à 3 ans

3.1.3 Immobilisations financières

Types d'immobilisations	Valeur
Participations	
Créances rattachées à des participations	
Titres immobilisées de l'activité de portefeuille	
Autres titres immobilisés	-
Prêts	
Dépôts et cautionnements	-

3.1.4 Créesances

Créesances(a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créance de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres			
Créesances de l'actif circulant			
Créesances clients et comptes rattachés	70 777	70 777	
Autres	138 301	138 301	
Charges constatées d'avance	1 606	1 606	
TOTAL	210 684	210 684	-
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

3.1.5 Tableau des dépréciations d'actifs

	Dépréciations début exercice	Dotations	Reprises	Dépréciations fin d'exercice
Immobilisations				
Stocks				
Créances (subventions à recevoir)				

3.1.6 Produits à recevoir

- Subventions : 134 929
- Mécénat : 2 500
- Autres : 638

3.2 Passif

3.2.1 Fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				-
Fonds propres statutaires	1 890			1 890
Fonds propres complémentaires	20 000			20 000
Fonds associatifs sans droit de reprise				-
Fonds associatifs avec droit de reprise				-
Fonds propres statutaires				-
Fonds propres complémentaires				-
Apports				-
Legs et donations				-
Résultat sous contrôle des tiers financeurs				-
Ecarts de réévaluation				-
Réserves				-
Réserves statutaires ou contractuelles				-
Réserves pour projet de l'entité				-
Réserves				-
Autres	150 318			150 318
Report à nouveau	- 46 458		31 535	- 77 993
dont résultat des activités sous gestion contrôlée				-

3.2.2 Subventions d'investissements

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal				
Quotes-parts virées au résultat				
Montant net en fonds propres				

3.2.3 Provisions pour risques et charges

Situations et mouvements	A	B	C	D	
	Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provision à la fin de l'exercice
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
Provisions pour reversement d'une subvention suite à la non-atteinte des objectifs fixés dans la condition résolutoire					
TOTAL					

3.2.4 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
I. D. R.		103 488	103 488
Engagements de pension à d'anciens dirigeants			
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			

- Description des méthodes actuarielles et principales hypothèses économiques retenues :
 - Taux d'actualisation : 3.1%
 - Taux de turnover faible

3.2.5 Fonds dédiés – Tableaux de suivi

3.2.5.1 Subventions de fonctionnement affectées

Situations	Montant des fonds affectés au projet	Fonds à dégager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice (19)
Ressources	(2)	A	B	C	D=A-B+C
subvention Crédit Mutuel credit mutuel projet haies	500 63 500	500 47 625	500 31 750	-	15 875
		500	500	-	15 875

3.2.6 Avances remboursables

L'Association a bénéficié d'une avance remboursable de la Région à hauteur de 55 463,90€. Ce montant a été remboursé dans l'exercice.

3.2.7 Etat des dettes

Dettes(b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine	32 466	7 760	24 706	
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2)	10 554	10 554		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	90 161	90 161		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	31 785	31 785		
Produits constatés d'avance	46 043	46 043		
TOTAL	211 009	186 304	24 706	-
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice	62 998			
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

(b) non compris avances et acomptes reçus sur commandes en cours

3.2.8 Charges à payer

- Quote part subvention haies DRAAF : 31 785 €

4 Informations relatives au compte de résultat

4.1 Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation

Ressources propres (cotisations, prestations de service...)

209 200

Subventions et concours publics

384 044

Contributions financières

18 321

Reprises s/provisions et transferts de charges

15 996

Dons manuels et mécénat

32 250

Utilisations des fonds dédiés

Total

657 812

Les subventions et concours publics proviennent des financeurs suivants :

- Etat (DREAL, ARS, DRAAF)
- Région Nouvelle Aquitaine
- Département de la Creuse
- Agence de l'Eau Loire Bretagne
- FNADT
- FEADER/FEDER
- Office Français de la Biodiversité
- Agence de l'Eau Adour Garonne

4.2 Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	2,00	-
Non cadres	10,39	-
TOTAL	12,39	-

4.3 Contributions volontaires en nature

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	Montant
BENEVOLAT		14 763,00
TOTAL		14 763,00

5 Autres informations

5.1 Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires versés aux commissaires aux comptes :

	CAC 1	CAC 2
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	2 502	
Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal		
Honoraires totaux	2 502	

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2024

ASSOCIATION L'ESCURO CPIE DES PAYS CREUSOIS

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 3 rue Alexandre Guillon
23000 GUERET



Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

- ***Convention de mise à disposition de locaux :***

Administrateur concerné :

Le Conseil Départemental de la Creuse, administrateur de l'association.

Modalités :

Par convention du 29 mars 2024, le Conseil Départemental de la Creuse met à disposition de l'association des locaux à usage de bureaux, situés au 3, rue Alexandre Guillon à Guéret, dont la valeur locative annuelle a été évaluée par le Conseil Départemental à 1 830 €.

Votre association a payé au Conseil Départemental de la Creuse, pour l'année 2024 un montant de 1 830 €.

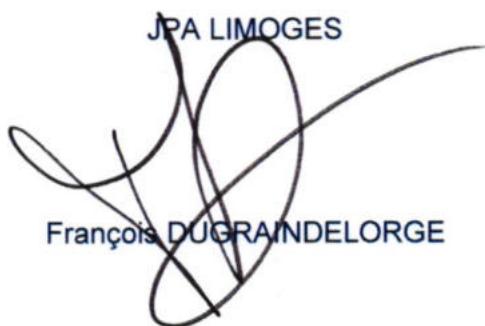
CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT**Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

Conformément aux dispositions statutaires de votre association, nous avons été informés qu'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs ne s'est poursuivie sur l'exercice écoulé.

Fait à Limoges, le 21 Mai 2025

Le Commissaire aux comptes

JPA LIMOGES
François DUGRAINDELORGE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "JPA LIMOGES" and "François DUGRAINDELORGE", is written over a large, stylized, overlapping oval.